



LA LETTRE DE XVI^e DEMAIN

N° 45 Avril 1988

ISSN 029117 - CCP 77 44 41 P

LA PORTE MAILLOT, LA VILLE et NOUS

L'aménagement de la Porte Maillot, projeté par des investisseurs privés, s'est traduit administrativement par un P.A.Z. (projet d'aménagement de zone) déclaré d'utilité publique avant de devenir une Z.A.C. (Zone d'aménagement concertée).

L'enquête publique a été close le 26 mars dans les deux arrondissements XVI^e et XVII^e partageant l'axe Etoile Défense, véritable enjeu du projet pour le grand public et les Parisiens de coeur. Beaucoup se sont exprimés sur les registres.

La documentation, affichée dans les deux mairies et détaillée dans les dossiers sectoriels, a pour premier intérêt le schéma financier d'utilisation des 2.200 millions de francs fixés en contrepartie des "droits à construire" privés.

Ce sera pour moitié (1.100 M) le coût de la couverture locale du périphérique, les autres dépenses d'urbanisme (rond point, stade, paysagiste : 600 M) laissant à la Ville une "soulte" voisine de 500 millions.

"L'utilité publique" a priori discutable et souvent contestée, apparaît plus clairement dans l'attente à moyen terme des "retombées" des états majors internationaux sensibles à une adresse de prestige.

Ce prestige, celui de la perspective Etoile Défense sera, selon une large majorité d'oppositions relevées dans le registre d'enquête, lourdement compromis par une nouvelle Porte architecturale accentuant la limite intercommunale, en contradiction avec la politique régionale du "Grand Paris".

Le projet déjà paru dans la presse autorise toutes les craintes et aucune maquette de gabarit ou de construction n'est présentée au public.

La seule perspective axiale établie par ordinateur n'est pas suffisante. D'autres points de vue sont nécessaires, et le resserrement sera ressenti entre les 2 blocs, hauts de 56 m. même si leur intervalle respecte la largeur des avenues (70 m.).

Le rapport de présentation mentionne des "transparences" ; une raison de plus de se méfier, tout comme de la "fusion dans la végétation" de l'hôtel de 250 chambres (25 m de haut) prévu boulevard Bruix.

Ses 20.000 m² H.O. s'ajoutent à la même superficie de logements (Aurelle de Paladines) et surtout aux 125.000 m² de bureaux et tertiaires divers, chapitre essentiel du programme initial.

Cette surcharge de 165.000 m² annonce un surplus de population de jour dont les estimations varient entre "5.000 et 12.000 personnes". Rappelons que la circulation piétonnière est déjà une des plus difficiles de Paris ...

En prévoyant une amélioration de celle-ci surtout vers le Bois, l'étude prospective de la circulation générale s'appuie sur la qualité de la desserte RATP actuelle et de la triple connexion future RER-Métro pour situer à 8 % seulement l'augmentation de la circulation automobile; celle-ci est déjà saturée en pointe (de 4.600 à 4.850 voitures/heure) avec une chaussée et des accès pratiquement inextensibles.

Les espaces de stationnement de surface le sont aussi dans ce secteur de grands hôtels et de congrès (130 par an).

Le parc du Palais des Congrès n'offre que 1.000 places. Le programme en ajouterait 2.400 dont la moitié le long du Bld Pershing.

"Solution" problématique et coûteuse dont le plan en sous-sol (garages, accès, cheminements divers) n'est pas à la disposition du public.

Reste la couverture du périphérique, panacée au manque d'espaces de toute nature et aux "bruits autoroutiers".

L'Etude d'Impact a estimé en décibels les atténuations attendues. Elles seraient sensibles dans le XVII^e, plus faibles dans le secteur Bruix, et les opinions à ce sujet reflètent les proximités ...

Avec 8 hectares de sol artificiel, la couverture implique un souterrain continu de 1.300 m. Le trafic sur ces voies subissant souvent des ralentissements et des "bouchons", les dispositions prévues pour la ventilation n'apaisent pas les appréhensions.

L'évacuation forcée des gaz risque d'aggraver localement la pollution, et l'on note aussi l'insuffisance notoire des sorties "piétons" en cas de grande urgence, voire de panique (200 m pouvant séparer ces sorties).

A côté de nombreuses observations d'ordre esthétique ou pratique, se retrouve souvent dans le registre ouvert au public le sentiment d'une entorse à la démarche réglementaire : aucune référence au POS.

On attendait un concours éventuel entre urbanistes et architectes, sans parler de concertation avec les associations qualifiées, mais une chronologie inverse a été appliquée avec une étrange précipitation.

Cette localisation est aussi contraire à la politique affirmée de la priorité à l'Est parisien pour le logement et le tertiaire.

Enfin si les volets financiers et économiques sont esquissés, si la "présence d'un cadre étranger représente en moyenne une injection de 750.000 Frs par an dans l'économie d'accueil" (Madelin) le chapitre "intérêt social" manque singulièrement dans cet "intérêt public".

LE METRO A LA DEFENSE

La R.A.T.P. communique :

Le prolongement de la ligne 1 : 2 nouvelles stations de métro pour desservir 100.000 bureaux, 25.000 résidents, 100.000 m² de commerces.
Des correspondances supplémentaires à La Défense. Métro/Bus/SNCF/RER

Le métro passera :

- à La Défense dans l'espace existant de l'ouvrage routier de l'autoroute A 14.
- sur le Pont de Neuilly, dans son axe à l'air libre sur une longueur de 700 mètres.
- puis en souterrain sous l'avenue Charles-de-Gaulle à Neuilly jusqu'à la station de métro existante Pont de Neuilly.

Coût et financement

L'estimation du coût de réalisation comprenant :

- le prolongement de la ligne 1 jusqu'à la Défense.
- la reprise des ouvrages existants du métro et du terminal bus à Neuilly.
- les ouvrages routiers sur le territoire de la ville de Neuilly s/Seine.

est établie à 910 MF.

Le financement de cette partie du projet est assuré par l'Etat pour 40 %, et pour 24,8 % par la région

- 7,6 % par le département
- 3,4 % par Neuilly sur Seine
- 2,1 % par Courbevoie
- 2,1 % par Puteaux

La RATP pour 20 % prêt de l'Etat.

Par ailleurs :

- La RATP prend à sa charge l'acquisition de 5 nouveaux trains.
- La commune de Neuilly participe à l'aménagement paysager de l'avenue Charles-de-Gaulle.

Mise en service : début 1992

DES EVENEMENTS HEUREUX

On fait parfois à XVI^e Demain le reproche d'être trop attentif à signaler ce qui ne "colle pas" dans l'arrondissement laissant dans l'ombre les efforts des services municipaux et des habitants pour améliorer notre cadre de vie et créer des équipements nouveaux.

Aujourd'hui le "moustique des beaux quartiers" rentre son aiguillon pour signaler à ses amis deux événements récents :

l'inauguration de l'ensemble Mozart pour handicapés

Il comprend un foyer d'hébergement et un centre d'activités de jour, et abrite 49 résidents.

Nous avons pu le visiter en détail au cours de la Journée "Portes Ouvertes"; c'est une réalisation d'une qualité exceptionnelle.

Des locaux parfaitement fonctionnels, et surtout un beau cadre de vie : des chambres individuelles meublées avec goût, des salles de séjour et des ateliers clairs et gais. Ceux-ci accueillent, en plus des 25 personnes habitant le foyer, des handicapés résident dans leur famille.

C'est dire si l'association "Les Jours Heureux" qui gère cet établissement peut être heureuse du travail accompli grâce à la Mairie du XVI^e et aux services de la Ville qui ont battu des records de rapidité pour la réaliser.

Dans un genre différent, la réunion d'information organisée par la Paroisse Notre Dame d'Auteuil au sujet des aménagements immobiliers consécutifs à la vente par le Bureau d'Aide Sociale du terrain sur lequel est bâti l'actuel presbytère et où fonctionnent de très importants services paroissiaux. Cette vente avait donné lieu à d'innombrables difficultés et malentendus. Et tout n'a pas toujours baigné dans l'huile. Mais Elus, Conseil paroissial, promoteur ont fait preuve d'une rare volonté de concertation dont la trace était visible dans cette réunion présidée et animée avec autant d'efficacité que de courtoisie.

L'ampleur des travaux est grande et ne nous permet pas d'entrer dans le détail, les bulletins paroissiaux ont d'ailleurs donné une large information sur le sujet. Et il faut tirer un grand coup de chapeau à la Direction de l'Assistance Publique qui a accepté d'abriter à Sainte Perrine pendant la durée des travaux une partie importante des activités sociales de la Paroisse, et cela sans contrepartie.

UNE INVITATION AU VOYAGE Le Musée des Monuments Français

Il y a quelques années, XVI^e Demain avait appelé ses adhérents à manifester leur opposition au projet qui menaçait l'intégralité du Musée : l'installation de Maurice BEJAR dans cette aile du Palais de Chaillot.

Qu'est-il devenu depuis ?

Les premiers pas résonnent dans le hall immense et d'un style si rigide sont déconcertants. Des guides souriantes qui font partie de l'équipe d'accueil voulue par les Amis du Musée des Monuments Français vont, aimablement, pallier la "panique" qui peut saisir le visiteur dans ce sanctuaire de l'art monumental français.

Viollet-le-Duc avait souhaité la création d'un "Musée de sculpture comparée" où devaient être confrontés des moulages d'œuvres de l'Antiquité et de la Renaissance avec celles du Moyen Age français pour prouver au public de l'époque, qui le méprisait, que cet art médiéval supportait la comparaison ! En 1937, lors de l'installation du Musée dans le nouveau Palais de Chaillot, les œuvres antiques et étrangères disparurent, leur mission accomplie, seul demeurait "l'art monumental français".

Tout au long de la visite : ce que la sculpture française a de plus beau; des portails de cathédrales romanes à la "Marseillaise" de Rude, des fresques romanes et, sur la reconstitution de la voûte en plein cintre de 26 m de l'église de Saint Savin sur Gartempe, (chère à Giraudoux), le plus grand ensemble de peinture murale connu.

Cette visite avive le désir de parcourir la France pour voir tous ces chefs-d'œuvre dans la lumière, l'atmosphère spécifique de chacun de leur site; quelle extraordinaire invitation au voyage !

Les jeunes ont une grande place dans ce musée : ils peignent et dessinent "sur le motif", ils s'initient à l'architecture à l'aide d'une maquette démontable de Notre Dame et découvrent, grâce à un matériel de construction adapté, les mystères des clés de voûte; ils sculptent avec des outils de professionnels dans des pains de savon les motifs qu'ils ont repéré au cours de leur visite.

Et les adultes ... Les Amis du Musée organisent des conférences, des voyages et des cours de dessin qui permettent "par une approche graphique de

découvrir un aspect du patrimoine français à travers les collections du musée" (pour tous niveaux). Ils leur proposent de participer à la vie du musée au sein de leur équipe d'accueil.

RAPPELEZ-VOUS QUE ...

Un arrêté du maire de Paris et du préfet de police, en date du 8 août 1985 (Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris du 22 août 1985 p.853 et 854) édicte des "prescriptions pour assurer la propreté aux abords des magasins qui reçoivent des livraisons susceptibles d'encombrer ou de souiller la voie publique" :

- il est interdit de déposer sur la voie publique des déchets provenant de l'activité d'un commerce;
- lors du déchargement de livraisons, toute souillure ou encombrement de la voie publique doit être évité;
- les responsables des magasins doivent, après les livraisons, faire ramasser les déchets et nettoyer la voie publique si elle a été souillée;
- le dépôt sur la voie publique d'emballages ou de contenants est interdit en dehors des heures de collecte.

Une tolérance existe cependant pour les commerces recevant des livraisons quotidiennes, à condition qu'il s'agisse de cageots ou de casiers vides et convenablement empilés et qu'ils soient remisés à l'intérieur du magasin pendant les heures de fermeture.

Un piéton se blesse en heurtant un cyclomoteur garé sur le trottoir : le cyclomotoriste est condamné à indemniser la victime. Les trottoirs ne sont pas des parkings ...

Cette décision récemment adoptée par les tribunaux répond à l'objectif de la loi Badinter (du 5 juillet 1985) sur l'indemnisation des victimes de la circulation : dédommager les piétons et les cyclistes blessés par un véhicule à moteur, en mouvement ou non, sauf s'ils ont commis une faute inexcusable, cause exclusive de l'accident. Il incombe à l'assureur du véhicule impliqué d'indemniser les victimes. Quant au responsable, il encourt une amende pour avoir garé sa voiture ou son deux-roues au mépris des règles du Code de la route ainsi que des poursuites correctionnelles pour coups et blessures.

A QUI APPARTIENT PARIS ?

C'est le titre d'un ouvrage, récemment paru, que l'auteur Patrice de Moncan est venu présenter à la Plateforme.

Il s'agit d'une sérieuse étude sur la situation de la propriété immobilière à Paris :

Près de 50 % des immeubles existant aujourd'hui ont été construits entre 1880 et 1939, (curieusement près de 8 % entre 1910 et 1919.) par une bourgeoisie qui traduisait ainsi souvent ses soucis de responsable d'un patrimoine héréditaire familial.

Les préoccupations de ces familles expliquent aussi le regain de cet investissement immobilier dans la décennie 1930, après la grande crise et la chute des valeurs mobilières. L'immobilier a mieux résisté, jusqu'en 1938, en terme de capital, sinon en terme de revenus ce qui explique, dans le même

temps, le manque d'entretien du parc immobilier.

Paris intramuros compte actuellement 1.300.000 logements pour une population d'environ 2.200.000 habitants.

La comparaison entre 1935 et 1985, sur une période d'un demi-siècle, est révélatrice des profonds changements intervenus : il y a actuellement 860.000 propriétaires au lieu de 60.000 en 1935.

La loi Loucheur en 1928 et la création de la SAGI en 1930 marquent le début de la construction du logement social. Par l'intermédiaire des Sociétés d'ILM, la Ville est propriétaire de 150.000 logements, mais n'en gère directement que 4.000 destinés essentiellement au logement de ses fonctionnaires.

A la fin de l'occupation, les loyers très bas incitent les propriétaires à vendre, d'où le développement de la copropriété et de la promotion immobilière. Le promoteur, idée neuve, devient un acteur important de l'activité de la construction.

A partir de 1975, on note la naissance de manifestations de l'opinion publique - et (est-ce en rapport ?) - des préemptions nombreuses de la Ville qui accroît son patrimoine de logement social et crée une catégorie nouvelle de "logements intermédiaires".

Il n'est pas sans intérêt d'apprendre que la SNCF possède 300.000 m² dans Paris, l'Assistance Publique 360.000, EDF-GDF 170.000, l'Etat français et les Etats étrangers (Ambassades) 330.000, la RATP 46.000. Que la voirie couvre 30 % de la surface de Paris, et les équipements publics 26 %. Que le patrimoine des Sociétés commerciales, des Communautés religieuses, des Compagnies d'Assurances fluctue tout comme un patrimoine familial.

Et que notre 16^e possède encore 7 immeubles construits avant 1600 et 4 avant 1700. C'est en 1900 que l'activité du bâtiment a été la plus grande (992 immeubles). Il reste encore dans notre arrondissement 42 % de surface construite en toute propriété et 58 % sont devenus des co-propriétés.

Dans cette surface de plus de 8 millions de m² de surface bâtie, les 2/3 sont réservés à l'habitat et 1/3 au commerce.

S'il vous reste encore quelque curiosité et si tous ces chiffres ne vous ont pas découragés, vous pourriez feuilleter ces documents à notre permanence.

LES ASSOCIATIONS COMMUNIQUENT

Famille - Media - Video 16^e (Club video à but non lucratif)

Cette nouvelle association (loi 1901) organise dans le 16^e arrondissement un réseau d'échanges de Video Cassettes pour fournir aux familles des programmes de télévision dans un but de formation spirituelle, culturelle et récréative.

Le magnétoscope vous permet de réaliser une télévision "à la carte" Vous pouvez emprunter des vidéo cassettes (une à la fois), les conserver pendant 8 jours, les échanger aussi souvent que vous le désirerez.

Centre : Bibliothèque Saint Honoré, 69 rue Boissière.

Permanences : mardi de 10 à 12 heures et de 14 h 30 à 17 heures
vendredi de 14 h 30 à 17 heures.

Cotisation annuelle : 250 Frs (500 Frs personnes morales) Caution : 50 Frs.
Renseignements à la permanence et au siège social 69 Bld Beauséjour 75016

L'Association Familiale Catholique Saint Honoré d'Eylau

change d'adresse, Ses locaux et son accueil seront désormais :

18 rue Mesnil, au fond du passage à droite

Son téléphone : 45 53 23 30

Sa braderie de printemps aura lieu : 69 rue Boissière

Vente de vêtements : mercredi 4 mai de 10 heures à 19 h 30

jeudi 5 mai de 10 heures à 19 heures

L'Association "Les Jours Heureux" créée en 1972 sous le régime de la loi 1901

Ses Objectifs :

Créer et gérer des Etablissements pour handicapés mentaux adultes issus de milieu urbain, en leur offrant la possibilité :

- de s'inscrire dans la vie sociale
- de vivre toute leur existence :
 - . dans un cadre chaleureux et familial
 - . à proximité de leurs parents et amis.
- et, selon leur handicap et leur âge :
 - . de travailler dans les C.A.T.,
 - . ou de trouver une animation dans les Centres d'Activités de Jour de l'Association.

Des réalisations :

NANTERRE, SARTROUVILLE, PARIS XII^e, PARIS XVI^e

Pour tout renseignement, s'adresser : 45 rue de l'Assomption Paris 16^e

